



Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'investissement de CHF 35'000.- pour la mise en conformité des places de jeux communales

Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Préambule

La commune de La Grande Béroche compte 12 places de jeux publiques. Ces places sont réparties dans les six villages et deux d'entre elles sont rattachées principalement à l'utilisation des élèves des écoles. À noter également que la place de jeux à côté de la place de pique-nique au Devens appartient à la Paroisse temporelle et est entretenue par cette dernière.

L'ensemble de ces places de jeux a été réalisé par les anciennes communes ou associations villageoises avec des fonctionnalités et des qualités de construction différentes.

Les places de jeux sont des infrastructures qui font partie des objets que doit contenir un catalogue communal de qualité au service de sa population.

Le jeu fait partie du quotidien des enfants. Il est un facteur de développement essentiel. Par le jeu, l'enfant se construit sur le plan psychique, mental, émotionnel et social.

Les places de jeux sont donc une réponse à la nécessité de l'enfant à assouvir son besoin de mouvement, de socialisation et de pouvoir mener des expériences de vie diverses et variées.

La politique communale est de rendre certaines places de jeux interrelationnelles afin de permettre la cohabitation des jeunes et des moins jeunes. Une place de jeux pilote au jardin public à Saint-Aubin-Sauges est actuellement en construction.

2. Responsabilité

La responsabilité du propriétaire d'ouvrage, conformément à l'article 58 CO, est engagée en cas d'accident. De ce fait, il appartient à la commune d'entreprendre régulièrement les travaux d'entretien et de mise en conformité.

La commune est au bénéfice d'un contrat d'entretien avec l'entreprise Fuchs à Thun pour certaines places de jeux à Bevaix et à Gorgier. Suite au contrôle périodique, prévu tous les deux ans, l'entreprise Fuchs nous a transmis son rapport en 2021. Vous trouverez ce dernier en annexe au présent document.

D'autre part, notre déléguée du Bureau de prévention des accidents (ci-après : BPA) communale procède régulièrement à un contrôle afin d'assurer la sécurité. Notre Service des travaux publics fait également régulièrement des contrôles pour réparer les petites déficiences des jeux et de leur support.

Comme vous pourrez le constater, le rapport de l'entreprise Fuchs demande une mise aux normes à plusieurs endroits. Il est à noter que la place de jeux au port de Bevaix ne nécessite pas de travaux dans un futur proche. La place de jeux à la rue des Cerisiers a fait l'objet de certains travaux en 2020 et la place de jeux dans le jardin public à Saint-Aubin-Sauges a fait l'objet d'une réfection totale en 2021.

Nous pouvons également vous informer que la Paroisse temporelle, suite à des fonds reçus d'une fondation donatrice dont l'origine se trouve à Gorgier, propose d'offrir quelques jeux pour la place de jeux du Moulin. C'est avec plaisir que le Conseil communal a accepté cette proposition. Les travaux devraient débuter au début du printemps prochain.

D'autre part, le Conseil communal souhaite installer sur chaque place de jeux un panneau d'informations rappelant aux parents leur responsabilité de surveillance.



Exemple d'un panneau installé sur une place de jeux à Corcelles-près-Payerne

3. Liste des places de jeux



Place de jeux de la Trinquette au port de Bevaix ;
contrôle sous contrat avec l'entreprise Fuchs.

Selon le rapport de l'entreprise Fuchs, la plupart des jeux datent de 2014 et sont actuellement encore en bon état. Cette place ne nécessite pas de travaux de réfection actuellement.



Place de jeux du Verger communal de Bevaix
sous contrat avec l'entreprise Fuchs. Leur rapport prévoit des travaux d'assainissement pour un montant de CHF 7'207.80 comprenant la réparation de plusieurs jeux et des dalles antichocs.

De plus, la protection contre les chutes est en mauvais état ; il y a des grands joints, des bombements et des affaissements. Ces travaux de réfection sont nécessaires pour assurer la sécurité des enfants.

Un projet de rénovation complète sera présenté aux autorités communales après les travaux de réfection de la grande salle de Bevaix.



Place de jeux à la place du Millénaire au Plan-Jacot.

Cette place ne nécessite pas d'entretien en 2022. Elle a bénéficié de petits travaux en 2021, dont le réglage du câble de la tyrolienne.

Elle offre un espace de rencontre convivial pour les familles.



Place de jeux du Devens, propriété de la Paroisse temporelle.



Place de jeux à la plage de Chez-le-Bart, le contrôle est sous contrat avec l'entreprise Fuchs.

Le rapport de Fuchs demande le remplacement de certains jeux d'ici deux ans.

La dépense est devisée à CHF 5'373.80.



Place de jeux du Moulin à Gorgier, le contrôle est sous contrat avec l'entreprise Fuchs.

La Paroisse temporelle de la Béroche offre l'installation d'une passerelle branlante ainsi que deux jeux sur ressort. Le devis de l'entreprise Fuchs prévoit la réparation de plusieurs jeux pour un montant de CHF 6'372.80.

Il s'agit notamment des cordages de l'arbre à grimper et du hamac ainsi que des protections contre les chutes.



Place de jeux à la rue des Cerisiers à Gorgier.
Le contrôle est sous contrat avec l'entreprise Fuchs.

Le remplacement d'un jeu est devisé à CHF 3'643.95.

Des travaux d'entretien des zones de chutes ont été entrepris en 2019.



Place de jeux à la plage de Saint-Aubin-Sauges.

Cette place n'est actuellement pas au bénéfice d'un contrat d'entretien.



Place de jeux au jardin public à Saint-Aubin-Sauges.

Elle a été entièrement rénovée en 2021 et n'est actuellement pas au bénéfice d'un contrat d'entretien.



Place de jeux à l'école de Fresens. Elle est assez récente (2017) et n'est actuellement pas au bénéfice d'un contrat d'entretien.



Place de jeux au chemin de Tivoli à Sauges.

Elle n'est actuellement pas au bénéfice d'un contrat d'entretien.



Place de jeux de Vaumarcus.

Cette place n'est actuellement pas au bénéfice d'un contrat d'entretien. Elle est souvent occupée par les élèves du collège de Vaumarcus et de l'accueil parascolaire. Une 2^e demande de crédit est en cours pour installer quelques jeux pour les enfants de l'école.



Place de jeu du collège des Chatons à Bevaix.

Le contrôle est sous contrat avec l'entreprise Fuchs. Les travaux de réfection sont devisés à CHF 3'168.80 et comprennent notamment les protections contre les chutes et certains nouveaux recouvrements.

4. Travaux prévus

Un montant de CHF 5'000.- est prévu dans la demande de crédit pour certains travaux de paysagisme.

Nous proposons également l'installation de panneaux d'informations rendant les parents attentifs à leur responsabilité (cf. point 2).

5. Financement

Pour des raisons de rationalisation (frais de transport), le Conseil communal propose d'entreprendre tous les travaux de réfection en une seule fois.

Le projet a été devisé comme suit :

devis travaux de réfection suite au contrôle de l'entreprise Fuchs	CHF 25'767.15
panneaux d'informations	CHF 4'492.80
travaux de paysagisme	<u>CHF 4'000.00</u>
Total :	<u>CHF 34'259.95</u>

Ce montant comprend les travaux de réfection demandés par l'entreprise Fuchs ainsi que les panneaux d'informations relatifs à la responsabilité des parents. Un montant de CHF 5'000.- pour divers travaux de paysagisme est également compris dans notre proposition. Ces travaux feront l'objet d'un crédit d'investissement amorti au taux de 10% conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC).

Le montant du crédit d'investissement comprend les travaux de réfection d'une surface de 68 m² avec des dalles antichocs. Si le choix se porte sur des copeaux de bois livrés par le Service forestier de la commune, le montant reste identique. Si le choix devait se porter sur des copeaux de bois conseillés par le BPA, un montant supplémentaire de CHF 5'000.- devrait être prévu au crédit d'investissement. D'autre part, en cas d'utilisation de copeaux de bois pour les surfaces de chute, il y a lieu de prévoir un montant de CHF 4'900.- au budget de fonctionnement par année pour les travaux d'entretien, ce qui correspond à un montant de CHF 49'000.- sur 10 ans. Néanmoins, ce montant est à prévoir dans le budget de fonctionnement et ne pourra pas être amorti.

Vous trouverez ci-dessous un tableau comparatif pour les surfaces de chute, soit en dalles antichocs ou en copeaux de bois.

Comparatif dalles antichocs et copeaux de bois

Nous avons pris comme référence une surface de 10 m²

Dalles antichocs y compris pose		CHF 1'370.-
Copeaux de bois commune, 30 cm épaisseur	7.5 m ³	CHF 525.-
Copeaux de bois, normes BPA	7.5 m ³	CHF 1'290.-

Au prix des copeaux de bois, il y a lieu d'ajouter le montant de CHF 600.- pour des traverses en chêne de 14 mm d'épaisseur afin de délimiter le contour du bac ainsi que CHF 100.- pour les frais de pose. Nous avons estimé les frais d'entretien annuels à environ CHF 700.- (environ 15 minutes par semaine et 1 m³ de copeaux). Les dalles antichocs ne nécessitent que de très peu d'entretien.

Dès lors, le prix pour une surface de chute de 10 m² en copeaux est estimé à environ CHF 1'225.- pour des copeaux provenant de nos forêts ou CHF 1'990.-, certifiés BPA, en plus d'un supplément de CHF 700.- par année pour l'entretien.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, et compte tenu du préavis majoritairement favorable de la commission sports – loisirs – culture, le Conseil communal vous propose d'accepter la demande de crédit d'investissement comme prévu dans le rapport avec des dalles antichocs afin d'éviter des dépenses supplémentaires de CHF 4'900.- pour les frais d'entretien par année à prévoir au budget de fonctionnement.

Toutefois la commission sports – loisirs – culture suggère au Conseil communal d'étudier les possibilités pour l'utilisation de copeaux de la commune dans les places de jeux communales.

En se tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

Saint-Aubin-Sauges, le 2 février 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef de dicastère,
Maxime Rognon Hassan Assumani

Annexe : ment.



Arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 35'000.- pour la mise en conformité des places de jeux communales

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 2 février 2022 ;

arrête :

- Art. 1 :** Un crédit d'engagement de CHF 35'000.- pour la mise en conformité des places de jeux communales est accordé au Conseil communal.
- Art. 2 :** Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 3420 Parcs et loisirs » et amorti conformément à la loi au taux de 10% l'an.
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 21 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,
Jean Bergamin

La secrétaire,
Donatella Vantaggio